



UNIVERSITÉ PARIS-EST VAL-DE-MARNE (UPEC)

PROCES-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION ORDINAIRE

DU

VENDREDI 28 SEPTEMBRE 2018

Parmi les membres du Conseil, étaient présents :

M. DUBOIS-RANDÉ Jean-Luc, Président

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

Mme CADUSSEAU Josette
M. DELBÉ Jean
Mme BARON Myriam
M. MEKONTSO DESSAP Armand
Mme LANGLOIS Valérie

Collège B dit « des autres enseignants » :

Mme DE SUREMAIN Marie-Albane
Mme RUBENS Lolita
M. LIGNEUL Nicolas
M. THAUVRON Arnaud
M. P. ELLET Éric
Mme CASCONI Ilaria

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

M. VALLÉE Benoît
Mme COSTES Sylvie
Mme DESPRES Marie-Agnès

Collège dit « des usagers » :

M. GUYARD Mihai
M. LOWENSTEIN Fantin
Mme NGUYEN Caroline
Mme MOULOUDI Sonia

Collège dit « des personnalités extérieures » :

M. DESPREZ Patrice - Mairie de Créteil
M. ZOUGBÉDÉ Jean - Organisation représentative des salariés

Parmi les membres du Conseil, étaient présents par procuration :

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

M. TEBOUL Gérard (procuration donnée à M. PELLET)

Collège B dit « des autres enseignants » :

M. THEVENET Laurent (procuration donnée à M. DELBÉ)

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

Mme FAURE DUNABEITIA (procuration donnée à M. THAUVRON)

Collège dit « des usagers » :

Mme ARMINOT Manon (procuration donnée à M. GUYARD)

Collège dit « des personnalités extérieures » :

Mme LE LAGADEC Jeannick – Conseil départemental du Val-de-Marne (procuration donnée à Mme DE SUREMAIN)

Mme SERT Geneviève - Conseil départemental de Seine-et-Marne (procuration donnée à M. DUBOIS-RANDÉ)

M. BERTHENAND Emmanuel – INSERM (procuration donnée à M. DUBOIS-RANDÉ)

M. LEGALL Jean-Yves – Directeur général (procuration donnée à M. MEKONTSO DESSAP)

Mme MATTEI Sarah – entreprise de moins de 500 salariés (procuration donnée à Mme N’GUYEN)

Parmi les membres de droit et les invités du Conseil, étaient présents ou représentés :

M. AUVERLOT Daniel, Recteur de l’Académie de Créteil, Chancelier des Universités, représenté par Mme Suzanne AKKARI

M. BASQUIN Christophe, Directeur général des services

Mme CIABRINI Sylvie, Directrice de l’IPAG

M. GIRAL Julien, Directeur de cabinet par intérim

Mme HUMAIN-LAMOURE Anne-Lise, Directrice de l’UFR Lettres et Sciences humaines

M. LE GOFF Joan, Directeur de l’UFR Sciences Economiques et de Gestion

M. LEVRAT Adrien, Directeur des Affaires juridiques et générales

M. MOSCOVICI Jacques, Directeur de l’UFR Sciences et technologie

SOMMAIRE

1. VIE DE L'ETABLISSEMENT	5
1.1. Point d'information du Président.....	5
2. VIE INSTITUTIONNELLE.....	6
2.1 Information relative aux assesseurs et chargés de mission.	6
2.2 Election de Vice-Président.s délégué.s et/ou Vice-Présidente.s déléguée.s.	8
3. FORMATION ET RECHERCHE.....	19
3.1 Approbation de la tarification des activités du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives.....	19
3.2 Approbation de l'exonération des droits d'inscription pour les étudiants inscrits au sein des Instituts de formation en soins infirmiers.....	25
4. QUESTIONS FINANCIÈRES	31
4.1 Approbation d'une délégation de compétences relative à l'approbation des mises au rebut d'actifs immobilisés au Président de l'université.....	31
5. QUESTIONS DIVERSES	32

La séance est ouverte à 9 heures 40 sous la présidence de M. DUBOIS-RANDÉ.

M. LE PRÉSIDENT.– Bonjour.

1. VIE DE L'ETABLISSEMENT

1.1. Point d'information du Président

M. LE PRÉSIDENT.– L'équipe est en place et l'ensemble des VP, VP délégués et assesseurs sont positionnés à 95 %. Une partie du CA sera donc aujourd'hui autour de l'élection d'un VP délégué et de la présentation des assesseurs.

Quelques informations sur le signal positif des retours du ministère, qui nous attend le 15 octobre. Nous irons voir la ministre, Madame VIDAL, pour lui parler du projet, un projet qui se décline avec des moyens. On va forcément lui parler de moyens humains, même si on doit avoir des arguments avec une présentation de nos besoins. L'équipe est lancée, nous sommes partis sur un bon rythme. On a vu hier l'ensemble des directeurs de composantes et de laboratoires pour échanger. On a abordé les grandes lignes de la politique et comment se constitue l'équipe, comment on souhaite travailler et rencontrer les uns et les autres sur le terrain et ne pas rester dans la tour d'ivoire, dite du lingot.

Vous êtes évidemment tous en éveil sur Parcoursup, avec la cellule activée par Josette CADUSSEAU faisant le point. Tout n'est pas réglé. On a bien reçu les messages des uns et des autres sur les lignes de tensions qui régissent cette entrée à l'université.

Nous avons échangé longuement aussi avec le rectorat. On va discuter maintenant avec vous pour voir comment résoudre les problèmes. Il y a encore des problèmes à résoudre bien entendu.

Voilà pour les informations générales.

2. VIE INSTITUTIONNELLE

2.1 Information relative aux assesseurs et chargés de mission.

Mme DE SUREMAIN.– Bonjour à toutes et à tous, chers collègues.

L'équipe se constitue à un bon rythme. Nous vous avons déjà présenté et vous avez élu toute une série de vice-présidents et encore aujourd'hui un VP délégué se présentera à vos suffrages.

A titre d'information, j'ai le plaisir de vous annoncer que je serai appuyée par un assesseur dédié aux moyens qui est Lamine NAMANE ici présent, maître de conférences à l'IUT Sénart-Fontainebleau, qui rejoint l'équipe.

Nous avons déjà commencé à travailler ensemble dans la perspective de la préparation du budget rectificatif et dans la réflexion sur les grandes orientations sur le budget initial. Je vais le laisser se présenter lui-même en quelques mots qui compléteront la lettre de mission qui vous a été transmise hier et qui sera largement diffusée à la communauté universitaire.

M. NAMANE.– Bonjour à toutes et à tous.

Je vous remercie de m'accueillir parmi vous aujourd'hui et je tenais à remercier Monsieur DUBOIS-RANDÉ et Madame DE SUREMAIN de la confiance qu'ils me témoignent à travers la mission qu'ils me confient qui est très sensible. Je ne sais pas si c'est un cadeau.

Si je parle brièvement de mon parcours, j'ai intégré l'UPEC en 2004. Cela commence à faire un moment.

Pendant cette période, j'ai été pendant deux mandats, pendant huit ans, membre du conseil de gestion de l'IUT. J'ai été aussi pendant deux ou trois ans membre du conseil du laboratoire IRG auquel je suis rattaché. J'entame ma troisième année de responsabilité à la tête du département GEA de Fontainebleau. Compte tenu de la qualité de travail remarquable là-bas, je me suis enraciné depuis que je suis arrivé à l'UPEC. On peut le dire puisque nous sommes au milieu de la forêt !

Pour ce qui est de la mission, vous avez eu accès à cette lettre de mission dans laquelle on se rend compte que l'on a des missions récurrentes. Le BR2 2018, le BR1, ou 2 éventuellement, en 2019. Et on a d'autres missions un peu plus ponctuelles notamment le gros plat au menu : la réflexion autour de la refonte du modèle économique de répartition des moyens de l'UPEC.

Je serai très heureux de pouvoir travailler sur cette mission avec toutes les bonnes volontés dans le cadre du groupe de travail qui sera monté et dédié à cette tâche, ou dans le cadre de la commission des moyens.

Je suis conscient que ce sera une mission qui n'est pas facile, mais je n'ai pas de doute sur le fait que nous pourrons tous ensemble arriver à relever ce challenge dans l'intérêt de l'université et de ses usagers.

Je vous remercie

Mme DE SUREMAIN. – Merci Lamine.

J'ai aussi le plaisir de vous dire que je serai également aidée pour les Ressources Humaines par une personne qui sera assesseur au Ressources Humaines en la personne de Sylvie CIABRINI qui a été invitée ce matin, qui se présentera plus amplement la semaine prochaine. Sa lettre de mission vous sera présentée lors du CA du 5 octobre. Elle aura l'occasion de se présenter de façon plus détaillée lors du prochain CA. Ainsi, l'équipe des assesseurs rattachés à la vice-présidence du CA sera complète à partir de la semaine prochaine.

Il y aura des chargés de mission également, mais on les présentera en temps utile.

2.2 Election de Vice-Président.s délégué.s et/ou Vice-Présidente.s déléguée.s.

Mme DE SUREMAIN.– Eric LEONEL, il se présentera lui-même, sera rattaché à la vice-présidence de la CFVU pour un poste sur lequel il a présenté les attendus dans une lettre de mission qui vous sera diffusée par voie papier et une diffusion électronique sera assurée rapidement. Peut-être d'abord des éléments de présentation du cadre de cette élection et ensuite une présentation d'Éric.

M. BASQUIN.– Oui. Nous allons reprendre une technique que vous avez largement éprouvée le 17 septembre. Une proposition de nomination est énoncée par le président. Il appartient aux membres du conseil d'administration de se prononcer sur cette proposition. La majorité requise est de 17 voix.

Sur un plan plus technique, nous allons mettre en place un bureau de vote. Le bureau de vote va être constitué de deux assesseurs : le membre du conseil d'administration le plus âgé et le membre du conseil d'administration le plus jeune.

Les assesseurs sont Monsieur ZOUGBÉDÉ et Madame MOULOUDI.

M. BASQUIN.– Ensuite, j'énoncerai tour à tour les différents membres du Conseil d'Administration. Sachant que c'est un vote nominatif, cela se fait par bulletins secrets lors du passage à l'urne. Dès lors que vous avez accompli la formalité dans l'urne, vous passez à l'émargement et vous mettez en place votre vote. On énoncera tout à l'heure les procurations pour que les choses soient extrêmement précises.

Voilà pour les procédures et le cadre technique.

M. LE PRÉSIDENT.– Je vous propose d'écouter Éric qui est sous l'égide de la CFVU dirigée par Josette CADUSSEAU.

M. LÉONEL.– Merci Monsieur le Président.

Mesdames et Messieurs, bonjour à toutes, bonjour à tous. Monsieur le Président, Madame la Vice-Présidente du Conseil d'Administration, Monsieur le Directeur

général des services, Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents et Vice-Présidents délégués, Mesdames et Messieurs les élus au Conseil d'Administration de l'UPEC, Mesdames et Messieurs, chers collègues, j'espère ne rien avoir bousculé dans le protocole tel qu'il se doit pour vous saluer, mais je tenais à procéder pour une ouverture de mon temps de discussion et de parole à le respecter car je considère effectivement que c'est important que je me présente devant vous et que je me présente selon les usages comme il se doit.

Je remercie le Président de sa confiance et toute son équipe de me présenter devant vous aujourd'hui pour occuper les fonctions de vice-président délégué à la formation tout au long de la vie, formation en alternance et entrepreneuriat. Je tiens donc à vous apporter quelques éléments d'information.

Tout d'abord, des éléments d'information me concernant : je suis professeur des universités. Je suis à l'UPEC depuis 1996.

Je suis rattaché à l'IUT Créteil Vitry et plus particulièrement au département de chimie de l'IUT Créteil Vitry.

J'enseigne la chimie organique, je suis rattaché à la 32ème section où, par ailleurs, je suis actuellement membre du CNU, membre nommé titulaire.

J'ai, par ailleurs, dans ce département de chimie, outre le fait que j'ai contribué à son ouverture, assuré pendant plusieurs années de 2005 à 2012 la responsabilité de la formation en apprentissage deuxième année.

Comme tout enseignant-chercheur, j'effectue mes activités de recherche à l'ICMPE, l'Institut de Chimie et des Matériaux de Paris-Est, au sein du département chimie moléculaire et macromoléculaire et de l'équipe électro-micro chimie et synthèse organique. J'en profite pour saluer à ce titre Valérie LANGLOIS, ma directrice adjointe au niveau recherche.

Cette activité de recherche est une activité au sein d'une thématique électrosynthèse avec un collègue Stéphane STIGMANI*, maître de conférences, qui m'épaula

beaucoup. Je tiens à souligner que même si nous occupons des fonctions extrêmement importantes, dans l'intérêt de l'établissement, il est important de maintenir le lien avec la recherche tout autant que l'enseignement.

Je suis coauteur de 63 articles et j'ai en charge au niveau de cet institut l'animation du département chimie moléculaire et département macromoléculaire.

C'était une parenthèse par rapport à mon parcours professionnel.

La FTLV, l'apprentissage, l'entrepreneuriat, l'alternance, sont pour moi des domaines particulièrement importants et je tiens à vous donner quelques éléments quant à mon parcours à l'université et plus en central, parce que j'ai été élu en 2001 au CEVU pour un premier mandat où j'ai participé à la commission de mise en place des formations pour le LMD, à la réforme LMD, et par la suite j'ai été élu au Conseil d'Administration de 2005 à 2008. C'est à ce moment-là, et je crois que c'est un passage important, que Simone BONNAFOUS m'a demandé d'être chargé de mission apprentissage.

C'est à ce moment-là que j'ai travaillé à la mise en place d'une charte de l'apprentissage à l'université et à associer également le comité de pilotage des formations en apprentissage qui accompagne cette politique et qui avait été adopté par le Conseil d'Administration en 2007.

Après, mon parcours m'a amené à être directeur du service de formation continue de l'université, le SCEPPE, Service Commun d'Education Permanente et de Partenariat avec les Entreprises, qui m'a amené à me consacrer également au domaine de la formation continue, de la formation tout au long de la vie, de la validation des acquis de l'expérience et évidemment à m'imprégner également de toutes ces valeurs qui permettent aussi à des adultes de se réinsérer, de se former tout au long de la vie, et également d'augmenter et d'améliorer leurs compétences.

Je pense que ce sont des valeurs et une dimension que nous devons tous intégrer. Cela fait partie évidemment des missions de l'université.

Après avoir été directeur de la formation continue, j'ai été sollicité dans l'équipe précédente pour être assesseur formation tout au long de la vie et partenariats extérieurs. J'ai, à cette occasion, poursuivi mon implication au service de l'université dans le domaine de la formation tout au long de la vie et en rattachement avec le VP CFVU.

C'est tout naturellement, lorsque le Président m'a proposé et Josette CADUSSEAU avec qui j'ai eu un échange très constructif et important sur cette dimension, que j'ai eu l'occasion de partager les éléments qui me permettent de mettre les compétences, puisque l'on peut parler de compétences acquises, tout au long de ce parcours au service de l'université et de pouvoir échanger avec vous sur toutes ces dimensions.

Dans cette dimension, il y a la formation tout au long de la vie, la formation continue, l'alternance et il y a la dimension de l'entrepreneuriat.

Pour ce qui est de la formation tout au long de la vie, il faut souligner que l'Université Paris-Est Créteil est déjà en pointe par rapport à cette dimension. De nombreux prédécesseurs et les composantes ont beaucoup travaillé à ce que la formation continue se développe et se poursuive, évidemment de manière sereine et harmonieuse. Force est de constater que l'UPEC est reconnue parmi les 12 universités en pointe, parce qu'elle a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt dans le cadre de la formation continue et a été retenue à ce titre parmi ces 12 universités portées et animées par le président GERMINET à la CPU.

La formation en apprentissage et la formation en alternance, c'est un thème particulièrement important parce que Paris 12 a créé le CFA Sup 2000 devenu CFA interuniversitaire qui compte maintenant plus de 3 800 apprentis et l'UPEC pèse 40 à 45 % de l'effectif du CFA Sup 2000. On voit bien que dans ce dispositif, l'étudiant, l'adulte, est bien placé au centre de ces préoccupations et que l'acquisition des connaissances et de compétences sont des enjeux très importants. Force est de constater que lorsque j'avais commencé mes fonctions de chargé de mission en 2006,

nous comptons à l'UPEC Paris 12 environ 800 apprentis et que maintenant l'UPEC compte trois fois plus d'alternants, puisque l'on en est maintenant à 2 550.

On voit bien qu'il y a eu des politiques incitatives, qu'il y a une dynamique commune à la fois du central et des composantes parce que c'est un effort de tous pour arriver à parvenir à de tels résultats. Je tiens à saluer l'implication de l'ensemble des personnels, qu'ils soient enseignants, enseignants-chercheurs et BIATSS qui évidemment, comme un travail d'équipe tel que je souhaite l'intégrer et participer, montrent bien que c'est comme cela que l'on arrive à avancer dans ces domaines.

Enfin, pour terminer, l'entrepreneuriat.

C'est quelque chose qui évidemment est éminemment important, parce que c'est la capacité d'acquisition de nouvelles compétences, de nouvelles manières d'aborder les problématiques aussi d'insertion. N'oublions pas que tous ces domaines ont un but, d'arriver à s'insérer naturellement et de pouvoir s'épanouir à travers les projets professionnels et personnels que l'on peut avoir. L'entrepreneuriat est une autre manière qui se développe de plus en plus dans l'université, qui permet de s'inscrire de manière naturelle dans les territoires et c'est un peu une manière de conclure sur tout cela en disant que l'UPEC s'est dotée – et je tiens à saluer les personnes qui ont travaillé auparavant sur cette dimension Philippe BIZEUL et Sandrine CADENAT – de la Maison de l'innovation et de l'entrepreneuriat étudiants, qui permet de travailler de manière transversale avec le portage des différentes vice-présidences, stratégie et développement, partenariat, CFVU, et pouvoir travailler de manière commune sur des thèmes croisés et apporter une notoriété importante à l'UPEC qu'il faut encore, avec l'effort de tous, développer si ce n'est déjà bien établi. Je tiens à vous remercier et je me livre à vos suffrages.

M. LE PRÉSIDENT.– Merci Éric. Il y a la place à quelques questions avant le vote.

M. PELLET.– Ma question ne s'adresse pas à Éric LÉONEL dont tout le monde connaît les compétences dans le domaine et dont je salue le travail déjà accompli dans le

domaine de la formation par apprentissage. Ma question est plutôt d'ordre de politique général et de choix. Elle porte sur la notion de Vice-président délégué.

J'étais absent au précédent CA, je me suis renseigné avant pour savoir si la question a déjà été posée et apparemment elle ne l'a pas été.

M. LE PRÉSIDENT.– Cela a été largement débattu et réexpliqué au CA où tu n'étais pas là.

M. PELLET.– Vous me direz si vous avez déjà répondu aux deux questions sur ce point de Vice-président délégué. La première question, parce que le CA est le lieu où ces informations doivent être données : on connaissait la différence entre Vice-président et Assesseur qui correspond d'une part à un niveau de décharge et d'autre part à un niveau de rémunération de prime.

Est-ce qu'un Vice-président délégué se situe, du point de vue de la décharge et de la rémunération, à mi-chemin entre l'Assesseur et le Vice-président ou bien est-ce aligné sur les décharges et primes de Vice-président ?

La deuxième question découle des réponses à la première : la précédente équipe avait fait le choix d'un nombre restreint de Vice-présidents pour justement mettre fin à des habitudes anciennes de dépenses importantes de fonctionnement pour les équipes centrales.

D'après ce que l'on peut voir, on est en train, si ce n'est pas déjà fait, de doubler le nombre de Vice-présidents par rapport à l'ancienne équipe. Est-ce qu'il y aura un calcul annoncé des frais supplémentaires de l'université pour ces choix politiques ?

M. LE PRÉSIDENT.– Pour le premier point, cela a été largement abordé, mais je le répète Éric pour toi spécifiquement. La communauté s'est exprimée par rapport à cela.

M. THAUVRON.– Je n'ai pas souvenir de la distinction.

M. LE PRÉSIDENT.– J'ai bien expliqué que les Vice-présidents délégués, qui existent dans les autres universités, ont été placés lorsqu'ils ont une représentation forte

extérieure, souhaitée, ce qui est le cas du travail proposé par les VP délégués et en particulier Éric aujourd'hui, qui doit représenter l'université dans le cadre de la formation continue, le partenariat, l'entrepreneuriat, la MIEE, etc.

On considère, et c'était le choix d'autres universités – on n'a pas du tout été dans une invention – que le poste de VP délégué devait être sous un chapeau logique et non pas pour la formation CFVU « sous le contrôle » de Josette, mais parce qu'on voyait une cohérence globale, et que ces VP avaient un sens aussi par cette représentation extérieure très forte. Éric l'a exprimé, et on le sait dans son travail, a eu et aura une représentation extérieure très forte, que ce soit sur l'apprentissage, avec des partenaires, etc.

C'est le sens des VP délégués comme d'autres d'ailleurs, comme sur l'Europe. C'est un choix.

Ensuite, sur la deuxième question, tout sera transparent. Vous aurez les comptes évidemment puisque les choses ont été votées sur des éléments. On est sur des grilles de VP.

Ensuite sur l'équipe, c'est le choix de l'équipe. Chaque président a un choix politique. Notre choix politique est une équipe qui est au boulot, fortement engagée maintenant sur pas mal de domaines et on est sur le principe de partir en avant sur beaucoup de projets.

Le VP numérique peut apparaître comme le seul VP nouveau dans ce dispositif, qui s'est exprimé largement plusieurs fois, en tout cas au CA lors de son vote ; les autres, c'était une expression sur des thématiques qui nous paraissent très porteuses pour notre université et qui ramèneront également des ressources à notre université.

M. PELLET.– Donc la réponse est décharge et prime des VP.

M. LE PRÉSIDENT.– Pour l'instant, nous n'avons même pas regardé cela. On vous informera on vous donnera cela. Ce n'est pas exclu, oui.

M. GUYARD.– Je vais essayer de poser une question plus en lien avec le sujet.

Le partenariat avec la BNP Paribas, est-il prévu de le développer ? Je salue l'action des Trophées BNP Paribas qui est une bonne chose, mais c'est un peu juste. Est-il prévu de faire d'autres actions avec la BNP Paribas, d'impliquer plus l'aspect bancaire dans notre développement universitaire ?

Sur la taxe d'apprentissage, comment est-il prévu, sans question piège, de la développer ? Parfois on a du mal à la percevoir, cela pose quelques difficultés parfois.

M. LÉONEL.– Je vous remercie de ces questions très intéressantes et sur lesquelles on pourrait beaucoup développer.

Le partenariat BNP Paribas est un partenariat qui s'inscrit sur la durée et remonte à de nombreuses années. J'ai eu la charge de reprise du partenariat puisqu'il date de mémoire des années 2009–2010, il commençait à y avoir des échanges avec différentes composantes, la composante FSEG et l'IUT Créteil–Vitry également. Je rends hommage à Philippe BIZEUL qui a beaucoup travaillé sur ce partenariat, mais pas que lui. Je m'excuse si j'oublie d'autres noms.

Néanmoins, pour ce qui est par exemple des Trophées BNP Paribas, qui est un exemple de sollicitation et d'implication des étudiants, parce que ce sont des développements de projet en vue d'une insertion, nous en arrivons cette année à la septième édition. Celle–ci continue d'être lancée.

Pour répondre plus particulièrement à votre question, ce partenariat s'inscrit dans la durée. Durant le mandat précédent, il y a eu la signature du renouvellement de la convention qui est une convention de trois ans dans laquelle différents domaines s'inscrivent, la formation, l'insertion, la recherche également, la formation tout au long de la vie.

On procède, et c'est la manière dont j'avais l'habitude avec les partenaires et les composantes, par une méthode de petits pas. Ce projet continue de grandir puisque cette année on a vu une dimension formation continue avec une nouvelle formation à la FSEG qui s'inscrit dans la formation de cadres à la BNPP, qui est une nouveauté, et

qui était un élément de discussion au COPIL l'année dernière, COPIL annuel de la convention sur lequel les échanges sont réalisés. On voit quels sont les éléments que l'on peut faire croître, tout en continuant d'accompagner les projets précédents.

On voit bien que c'est 80 contrats d'apprentissage, c'est un don de la BNP Paribas annuel qui va à la MIEE, aux composantes impliquées dans l'apprentissage avec BNP Paribas, à une formation d'histoire publique, c'est un fléchage réalisé par BNP Paribas. Oui, il y a encore des marges de progression.

Pour répondre à un élément de transmission, d'élargissement du secteur bancaire, nous sommes sollicités par différents partenaires bancaires. Je crois que l'intérêt de l'établissement, même s'il n'y a pas d'exclusivité, c'est bien évidemment d'avoir des thèmes de réflexion qui s'accordent avec les valeurs de chacune des entreprises, les compétences, les diplômes que l'on peut mettre face à ces formations, qu'elles soient tout au long de la vie ou initiales, de manière à apporter une réponse harmonieuse, puisque je peux vous citer d'autres partenaires que l'UPEC a et que les composantes ont, tels que la Société Générale ou encore le Crédit Agricole.

Chaque partenaire a eu son propre domaine d'expression.

L'autre question est sur la taxe d'apprentissage. Vous avez raison, c'est un moyen important d'avoir des ressources propres pour l'université.

Toutes les composantes, et le central également à travers des campagnes d'information, y travaillent particulièrement.

Au-delà de cela, vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a la réforme de l'apprentissage et que l'on va être face à un sujet politique important sur lequel il faudra évidemment qu'il y ait une réflexion, qu'il y ait débat et dont toute l'équipe nécessairement s'emparera, parce que c'est un thème important et là aussi on échange avec notre CFA privilégié, le CFA Sup 2000, mais aussi avec les huit CFA partenaires de l'UPEC.

M. LE PRÉSIDENT.– Merci, autres questions ?

M. GUYARD.– Sur le Trophée BNP Paribas, serait-il imaginable de développer cette initiative de trophée pour plus de candidats, plus de types de trophées ? Parce que le trophée BNP Paribas, si j'ai bien compris, c'est pour un projet professionnel précis qui doit conduire à la création d'une entreprise, si je ne me trompe pas.

M. LÉONEL.– Pas nécessairement. Déjà, je veux saluer tout le travail fait par les équipes et remercier en même temps le partenaire de nous avoir offert cette opportunité des Trophées BNP Paribas.

Pour rappeler la méthodologie, les trophées BNP Paribas s'adressent à des étudiants qui sont dans la dernière année de leur cycle d'obtention de leur diplôme, c'est-à-dire au DUT deuxième année, aux licences professionnelles, aux L3, aux M2 qui construisent un projet d'insertion qui n'est pas forcément un projet de création d'entreprise, et qui est divers et multiple. Je souligne encore la qualité des dossiers et je remercie vraiment les composantes. En termes de nombre de dossiers, ils sont considérables. On demande dans la règle du jeu que les composantes nous remontent trois dossiers qui ont été analysés par les soins des composantes, des responsables pédagogiques, des directions de composantes, et ensuite il y a 39 dossiers en moyenne selon les années qui sont auditionnés pendant deux jours à BNP Paribas.

Ce qui est dynamisant pour nos étudiants, c'est que si le dossier est d'un bon niveau reconnu également par le partenaire, il y aura une récompense a minima par composante. Il arrive que des composantes ne soient pas récompensées parce qu'il y a tous les niveaux de dossier. On rencontre toutes les problématiques. Derrière cela, il y a aussi la capacité à avoir des coups de cœur qui couronnent et montrent le dynamisme et l'innovation de certains sujets.

Je tiens à le souligner, dans tous ces propos évidemment, on voit bien que la volonté du partenaire est bien de placer l'étudiant au centre de ce dispositif professionnalisant.

M. LE PRÉSIDENT.– Merci. Autres questions ?

Je vous propose de passer au vote.

Lecture des procurations :

*M. TEBOUL Gérard a donné procuration à M. PELLET,
M. THEVENET Laurent a donné procuration donnée à M. DELBÉ,
Mme FAURE a donné procuration à M. THAUVRON,
Mme ARMINOT Manon a donné procuration à M. GUYARD,
Mme LE LAGADEC Jeannick a donné procuration à Mme DE SUREMAIN,
Mme SERT Geneviève a donné procuration à M. DUBOIS-RANDÉ,
M. BERTHENAND Emmanuel a donné procuration à M. DUBOIS-RANDÉ,
M. LE GALL Jean-Yves a donné procuration à M. MEKONTSO DESSAP,
Mme MATTEI Sarah a donné procuration à Mme N'GUYEN.*

Il est procédé à un vote à bulletin secret.

Monsieur Éric LÉONEL est élu Vice-Président délégué à l'unanimité, moins deux votes blancs.

M. LÉONEL.– Mesdames et messieurs, je vous remercie pour votre confiance. Je suis très ému et je vais m'employer à travailler du mieux. Merci à l'équipe de Direction et à Monsieur le Président de m'avoir proposé cette mission.

Je vous souhaite une bonne journée, merci beaucoup.

Mme DE SUREMAIN.– Après cette phase électorale intense qui nous a conduits à élire le président, des vice-présidents, des vice-présidents délégués, nous allons rentrer dans une phase de travail plus régulière du CA avec des points habituels à l'ordre du jour en commençant par un dossier formation et recherche. Je suis contente que l'on commence par des questions qui concernent la vie étudiante. Notre université existe parce qu'elle est au service des étudiants et usagers.

3. FORMATION ET RECHERCHE

3.1 Approbation de la tarification des activités du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives

Mme DE SUREMAIN.– Pour présenter ce dossier, je vais appeler Josette CADUSSEAU, vice-présidente de la CFVU, puisque ce sujet a été présenté à la CFVU la semaine dernière, ainsi que Madame HARIR, afin de présenter les éléments d'information relatifs à l'instruction de ce dossier qui amènera à votre vote et votre décision, sur ce qui a été présenté pour avis à la CFVU.

Mme CADUSSEAU.– Bonjour à tous. Nous avons à considérer et approuver la tarification des activités du service universitaire des activités physiques et sportives, la tarification des tarifs du SUAPS.

La question posée vient de la mise en place de la Contribution vie étudiante et vie de campus, la CVEC, les étudiants depuis cette année doivent s'acquitter de la CVEC d'un montant de 90 € collecté par le CROUS. Le CROUS conservera 49 € et reversera à l'université 41 €.

L'objectif de la CVEC et du reversement qui reviendra à l'université sera de favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel, sportif des étudiants.

Parallèlement à la mise en place de ce nouveau dispositif, ont été supprimés les droits de scolarité obligatoires concernant le FSDIE et la médecine préventive.

La loi du 8 mars 2018 dans sa circulaire indique que les activités sportives proposées doivent être gratuites pour tous les étudiants de l'UPEC, mais elle prévoit une possibilité de contribution complémentaire facultative sur certaines activités sportives particulièrement onéreuses. C'est l'objet du point de ce jour que l'on soumet à votre approbation.

Vous avez eu un document qui explique ces dispositions, et en particulier vous avez eu deux tableaux vous permettant de prendre connaissance de la situation précédente et de la proposition que nous faisons.

En termes de coût de la carte de sport tel qu'il a été décidé à partir de 2014 et voté au dernier CA sur ce sujet le 16 septembre 2016, les étudiants UPEC boursiers s'acquittaient d'un montant de 15 € pour leur carte de sport et les étudiants non boursiers d'un montant de 30 €. Vous avez dans le tableau les tarifs des personnels de l'UPEC qui sont dépendants de l'indice de ces personnels et les montants pour les retraités et les personnels extérieurs.

Ce que vous avez également, comme documents et indications, c'est un autre tableau correspondant à la proposition que nous allons vous faire et vous proposer au vote.

Pour être conforme à la loi, nous allons proposer une gratuité des activités sportives pour tous les étudiants qui sont redevables ou non de la CVEC. Ensuite, un maintien des tarifs pratiqués jusqu'à l'heure actuelle pour les autres catégories des usagers que je vous ai indiquées. La seule mention différente apportée ici est justement pour ces activités sportives qui sont plus onéreuses, de proposer un tarif. Par exemple ici, parce que c'est l'activité qui peut être concernée, l'équitation serait à 144 €.

C'est une proposition votée à l'unanimité à la CFVU et puisqu'il y a une répercussion financière sur cette décision, on vous la propose au vote.

Avez-vous des questions ?

M. VALLÉE.– Est-ce que dans les précédents CA, il y a eu une explication de transfert de fonds des anciennes cotisations étudiantes entre l'inscription, les frais de mutuelles etc. et le nouveau système ? Est-ce une augmentation nette de l'enveloppe pour les étudiants pour l'action sociale, pour le sport etc. ?

Mme CADUSSEAU.– En termes d'enveloppe, on n'a pas encore la possibilité de le chiffrer.

M. LE PRÉSIDENT. – C'est un point que l'on regarde. On travaille dessus avec l'ensemble des membres de la commission, mais on n'a pas aujourd'hui le bilan net de cela. C'est une question importante, y compris avec le CROUS, de savoir ce que deviennent les 49 autres euros, ce qui est un vrai sujet aussi.

M. GUYARD. – Pour les 49 autres euros, le décret CVEC précise sa répartition entre les établissements privés, le CNOUS qui en récupère entre 7,5 et 15 %, qui en redistribue au CROUS etc.

Une question sur la gratuité qui est conforme à la loi du 8 mars 2018.

A-t-on une idée de combien cela va nous coûter ? La gratuité comme toute gratuité a un coût. Avant de voter la gratuité, en ressources propres, combien cela va nous coûter ? Sachant que le SUAPS d'après le décret, service commun universitaire, ce n'est plus le ministère des sports qui le finance mais nos propres ressources.

C'est plutôt une question presque financière de savoir combien cela va nous coûter réellement.

Mme DE SUREMAIN. – Sur ces aspects financiers de la mise en œuvre de cette loi qui contraint toutes les universités, un point sera fait à un prochain CA parce que cela va impacter aussi la construction du budget initial pour l'année 2019.

On a d'une part un point à faire avec le CROUS pour voir ce qu'il va prendre en charge et ensuite, nous aurons à arbitrer sur ce que nous faisons des sommes qu'il nous reviendra de dépenser entre l'action sportive et l'action culturelle.

C'est un point à l'instruction que l'on vous présentera de manière détaillée courant octobre.

M. GUYARD. – Peut-être qu'il faudrait adapter le vote de la proposition des tarifs du SUAPS avec le modèle économique que nous aurons à opérer avec l'adaptation de nos ressources propres, de la CVEC que nous allons recevoir, sachant que le premier versement doit arriver avant le 15 novembre. Il serait intéressant de connaître le montant exact. Peut-être que c'est un élément purement financier.

M. LE PRÉSIDENT.– On est sur la gratuité là.

Mme HARIR.– Si vous regardez la note, par rapport au SUAPS, on voit ce que les étudiants boursiers et non boursiers payaient. Le manque à gagner serait celui-ci, si je reste sur la carte sport. Après, il faut voir combien d'étudiants vont s'inscrire à l'équitation. Ce sont des données que l'on n'a pas encore.

La première étape, dans l'avis qui a été rendu en CFVU, c'est de se dire qu'il faut que l'on rentre dans les clous, c'est-à-dire que l'offre généraliste doit être accessible à tous. Dégager les activités qui peuvent être non standards et proposer un tarif. Une commission doit se réunir pour fixer les différentes actions. Ce sont des actions que l'on doit mettre en œuvre assez rapidement.

Mme MOULOUDI.– Bonjour à tous. En tant que représentante et porte-parole des étudiants de l'université, je voudrais faire une intervention sur le profil des étudiants exonérés et souvent des minorités qui sont oubliées.

Cette cotisation vie étudiante va permettre l'accès à de nouveaux étudiants qui vont participer à des activités sportives et culturelles, c'est très bien, et de financer certains projets CFVU. Mais, par rapport à l'exonération on compte les étudiants boursiers et qui répondent aux critères sociaux mais malheureusement on ne compte pas les étudiants étrangers. Aujourd'hui, un grand nombre d'étudiants viennent nous voir qui sont en précarité. S'ils étaient étudiants français et qu'ils avaient le statut pour bénéficier des critères sociaux, ils seraient certainement à un échelon extrêmement élevé sauf qu'aujourd'hui ils ne peuvent pas bénéficier de ce statut et ils vont payer cette cotisation étudiante qui est absolument anormale.

Je voulais alerter le conseil par rapport à cela.

Mme CADUSSEAU.– Merci de cette information. Ce sont les textes qui nous obligent à affecter les différents profils.

M. LE PRÉSIDENT.– C'est national, mais le sujet est réel. Nous pouvons y réfléchir.

M. VALLÉE.– Qui dit gratuité dit sans doute augmentation des étudiants qui vont vouloir faire une activité sportive.

M. LE PRÉSIDENT.– On l'espère.

M. VALLÉE.– Si beaucoup plus d'étudiants font une activité sportive, les activités sportives sont peut-être limitées. Par groupe, il n'y a peut-être que 20 ou 30 places. S'il y a une forte demande, vous allez être obligés de répondre à cette forte demande. Ce sont des enseignants qui font ces activités sportives ou des vacataires.

Comment allez-vous réguler ces heures aux enseignants ? Parce que cela peut peut-être exploser, comme on est en déficit pour autre chose.

Mme DE SUREMAIN.– L'augmentation de la pratique sportive serait une excellente nouvelle, c'est un enjeu de santé publique et de bien-être à l'université. Cela va rentrer dans les réflexions dans le cadre des grandes orientations pour le budget global 2019. C'est pour cela que l'on a un groupe de travail et des réunions prévues sur le sujet pour voir l'impact de cette CVEC sur la manière dont on va réorganiser le budget au besoin, et on serait ravi qu'il y ait une demande de ce genre. Ce serait un bon signal et nous prendrions les dispositions nécessaires pour le faire dans de bonnes conditions. Il n'y aura pas de réticence là-dessus.

M. VALLÉE.– Les enseignants de SESS-STAPS par exemple pourraient le faire ? Je ne sais pas si ce sont eux qui animent ce genre d'activité.

Mme DE SUREMAIN.– Pas tous. Ils interviennent mais également d'autres Ressources Humaines interviennent dans ce cadre et également des vacataires. Ce sera une mobilisation d'équipe multicatégorielle pour faire face à la demande mais on serait ravi d'avoir une demande de ce genre.

Mme HARIR.– Pour faire un complément par rapport au SUAPS, actuellement les ateliers sont limités par leur capacité. Au-delà de la gratuité, on a une contrainte de moyens immanquablement. Cela étant, on fera un bilan avec le SUAPS pour savoir s'il y a une demande importante et ce qui peut être mis en route. Ce sont déjà des points

que l'on discute. Sachant que c'est surtout par rapport au budget 2019 que cela va se préparer.

M. LE PRÉSIDENT.– Également, nous allons mettre en place un conseil des sports qui permettra de regarder un peu tous ces éléments puisque maintenant, cela fait partie d'une volonté politique et de toute manière ce sont les textes.

M. VALLÉE.– Pour prolonger mon propos, on parle de la gratuité pour les étudiants. Avez-vous envisagé de faire le parallèle pour les personnels avec pourquoi pas une gratuité ? Je dis cela parce qu'il y a deux ans, il y a eu une augmentation de ces fameux tarifs et les syndicats en ont parlé, de mémoire.

Mme DE SUREMAIN.– Il faut y réfléchir mais la situation est différente. D'une part, il y a la situation des étudiants qui n'ont pas la même situation financière que les personnes qui ont un emploi régulier. D'autre part, il y a le cadre national qui prescrit une gratuité, donc on va l'appliquer pour une offre généraliste. Dans le cadre des personnels de l'université, on est sur des problématiques différentes. Nous pourrions réfléchir au tarif, cela dit les tarifs restent relativement accessibles, modestes, contrôlés et encadrés.

M. LE PRÉSIDENT.– Les tarifs pour le personnel n'ont pas bougé depuis 2016.

Mme COSTES.– Est-ce que l'on peut imaginer une offre pour les étudiants des sites délocalisés ?

La distance pour nous, Fontainebleau Sénart...

Mme DE SUREMAIN.– La problématique est celle des étudiants à l'UPEC, quel que soit le site où ils étudient, cela relève du cadre général. Après, la question de la mobilité des intervenants, ce sont des choses à voir dans le cadre d'une réflexion plus globale.

UN INTERVENANT.– A titre personnel, je connais les tarifs proposés par des clubs privés de sport ou des tarifs pratiqués par les services communaux. Je m'étonne et je demande si on peut réfléchir à une augmentation des prix pour les personnes extérieures. Je pense que la mission de l'université est de faire en sorte que les

services soient accessibles au plus grand nombre mais est-ce que l'on ne peut pas réfléchir à augmenter légèrement les tarifs très faibles pour les personnes extérieures à l'université ? Cela pourrait être de l'argent qui pourrait bénéficier au SUAPS.

Mme DE SUREMAIN.– C'est un sujet qui a été abordé il y a deux ans quand la grille a été revue avec d'une part un souci de prendre en compte les indices du personnel de l'UPEC et de graduer les tarifs en fonction des indices. Des fourchettes ont été fixées. La question des extérieurs est une question qui doit être reprise et analysée.

C'est intéressant de proposer des tarifs qui soient différenciés de ceux appliqués au personnel de l'UPEC. En même temps, il faut que cela reste attractif aussi.

M. LOWENSTEIN.– Là, c'est plus qu'attractif.

M. GUYARD.– Bonne idée, la gratuité pour le personnel et toute autre initiative qui peut aider à attirer le plus grand nombre.

En tant que membre du CA, je demande juste une vigilance sur l'aspect des ressources financières. Toute bonne idée est à prendre, mais à un moment il faut la payer et il faut bien avoir en tête d'abord combien cela va nous coûter et établir des plans très précis de manière à ce que l'on ne se retrouve pas face à quelque chose qui pourrait être fâcheux pour notre budget initial 2019.

M. LE PRÉSIDENT.– Merci. Autre question ou remarque ? On doit voter.

Il est procédé à un vote à main levée.

(Les procurations sont les mêmes que précédemment.)

Adopté à l'unanimité moins une abstention.

3.2 Approbation de l'exonération des droits d'inscription pour les étudiants inscrits au sein des Instituts de formation en soins infirmiers

Mme DE SUREMAIN.– Il s'agit de vous proposer une exonération pour les droits d'inscription pour les étudiants inscrits en IFSI. C'est un point qui a été présenté en

CFVU qui comprend un volet financier majeur et qui vous est présenté pour information ce matin et pour délibération sur le sujet des exonérations.

Madame CADUSSEAU et Madame HARIR vont nous présenter ce qu'il va advenir des IFSI dans les semaines à venir et comment anticiper cette modification.

Mme CADUSSEAU.– Cette question doit se placer dans le cadre de l'universitarisation des études paramédicales qui ont été commencées et qui conduit à la délivrance d'un diplôme de licence. Qui dit délivrance d'un diplôme de l'université demande une inscription dans APOGEE, une inscription administrative des étudiants.

Il y a eu une convention de partenariat entre les IFSI du territoire – il y a dix IFSI sur le territoire – l'UPEC et la région. La région est concernée par cette action.

Dans la convention, il y a un enregistrement administratif dans APOGEE des étudiants sur une durée de trois ans pour les conduire à leur diplôme et pour qu'ils obtiennent le grade de licence. Cet enregistrement administratif permet l'accès à la plateforme numérique Cristolink puisque ces étudiants sont rattachés à la faculté de médecine. Cristolink est une plateforme numérique utilisée par la faculté de médecine. Elle est l'équivalent de ce que, dans les autres composantes ou sur le reste de l'université nous pouvons utiliser, c'est-à-dire EPREL.

Mais l'enregistrement administratif ne permet pas l'accès à l'ensemble des services numériques de l'UPEC. Les étudiants n'ont pas d'adresse institutionnelle, pas accès aux services de sport, de culture, de vie de campus ni aux documentaires.

Le ministère de la Santé et de la Solidarité, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche demande une inscription administrative obligatoire avec les mêmes droits que les étudiants et une intégration à terme au recrutement Parcoursup dès 2019. Pour l'année 2018–2019, on sait qu'il y a un projet d'arrêté à titre exonérant de ces inscriptions administratives, mais on n'a toujours pas l'arrêté correspondant, si bien que l'on maintient cette possibilité, mais on est obligé de proposer au vote cette inscription administrative avec une exonération des droits pour les étudiants.

À terme, en 2019–2020, la procédure sera poursuivie et on envisage une procédure identique à celle des autres étudiants. Elle conduit à une carte étudiante et à tous les services de l'université.

Là encore, il y a une conséquence financière pour l'université. C'est la raison pour laquelle on vous demande un vote.

Mme HARIR.– Je voudrais ajouter un complément par rapport à ce qui a été dit. L'universitarisation a commencé dès 2011. Des conventions ont été faites avec l'ensemble des facultés de médecine des universités ayant des facultés de médecine. Certaines avaient fait le choix d'inscrire directement ces étudiants et l'UPEC en a fait un autre, de choisir l'enregistrement administratif.

Pour l'instant, il y a un projet d'arrêté mais le ministère l'avait déjà annoncé au mois de juillet, c'est l'obligation d'inscrire ces étudiants à titre exonéré.

Dans l'attente de la publication de cet arrêté, l'enjeu est de les inscrire par anticipation de cet arrêté. On devra les inscrire.

L'idée, pour pouvoir commencer ces opérations d'inscription et continuer le partenariat avec les IFSI, c'est que l'on puisse le faire dès à présent. C'est pour cela que l'on présente ce dispositif dès maintenant.

M. PELLET.– Pour bien comprendre, quand vous dites que nous devons les inscrire, c'est à titre provisoire, on a bien compris. Vous voulez dire pour l'année 2018–2019 ?

Mme HARIR.– Oui.

M. PELLET.– Vous nous demandez de voter un droit d'exonération provisoire en attendant que soit passée l'annonce.

Mme HARIR.– L'arrêté demandera que ce soit fait à titre exercice exonérant.

M. PELLET.– Pour l'année 2018–2019.

Mme HARIR.– Pour les autres années aussi.

M. PELLET.– Pour les autres années, j'ai cru comprendre que les étudiants des IFSI auront une carte étudiante, aux mêmes droits pour avoir accès à la documentation etc. et que comme les autres étudiants ils payaient des droits d'inscription.

M. LE PRÉSIDENT.– Ce dispositif est tripartite avec la Région, les IFSI et l'université. Tout est remboursé. La Région paye euro pour euro.

L'idée au départ était que tout puisse arriver à l'université. Il y a eu des négociations via les régions, les IFSI maillent le territoire, il y a toute une construction politiquement portée par les régions, mais le coût est payé par la Région.

En revanche, on a des étudiants qui disent : on nous dit que l'on est à l'université, mais il faut bien que l'on soit à l'université, si on n'y est pas. C'est bien l'objet du vote.

M. VALLÉE.– Ces étudiants sont inscrits dans leur IFSI et aussi chez nous. À l'IFSI ils payent des droits d'inscription ; ici ils ne payent rien si ce n'est qu'il y a une compensation. C'est présenté comme un surcoût pour l'université. La question est qu'est-ce que cela va rapporter ?

M. LE PRÉSIDENT.– Cela ne rapporte rien.

M. VALLÉE.– Je vois la charge supplémentaire. Je vois le coût pour l'université et la surcharge de travail. Même si ce n'est qu'une inscription...

M. LE PRÉSIDENT.– Non, l'ensemble de tout le dispositif est couvert par la Région. Ce n'est pas que l'inscription.

M. VALLÉE.– À combien allez-vous facturer cela à la Région ?

Mme HARIR.– On a proposé dans ce cadre des surcoûts qui seront transmis à la Région, que l'on puisse travailler sur l'estimation de ces surcoûts : pas forcément qu'au niveau de l'inscription, mais de toutes les activités qui sont nécessaires, c'est-à-dire le personnel administratif, ce que cela va représenter pour les services de la documentation, par rapport à l'accès au compte numérique.

Ce travail, il faut qu'on le fasse pour aboutir. On a déjà commencé à lister les postes de surcoût. Maintenant il faut qu'on les estime. Ce sera un travail avec les services impliqués.

M. THAUVRON.– Deux questions. Si j'ai bien compris, la Région compense l'exonération des droits. Par rapport aux droits d'inscription de licence, est-ce qu'on touche à ce qu'ils auraient dû payer s'ils n'étaient pas exonérés ?

M. LE PRÉSIDENT.– La réponse est oui.

M. THAUVRON.– Je ne sais pas combien il y a d'élèves infirmiers sur ces 10 IFSI.

Mme HARIR.– 2 500.

M. THAUVRON.– Donc, c'est 2 500 fois X euros que l'on va toucher de la Région ?

M. LE PRÉSIDENT.– Oui.

M. VALLÉE.– Ces ressources numériques, on devrait quand même les payer donc c'est quand même du gain.

M. LE PRÉSIDENT.– C'est du financement pour l'université, oui.

M. THAUVRON.– Ma deuxième question est : est-ce que si ces étudiants [...] et retournent au ministère, est-ce que cela aura un impact sur la dotation versée par le ministère ?

M. LE PRÉSIDENT.– Cela fait partie de la négociation, c'est une question posée par toutes les universités. Aujourd'hui ce n'est pas arrêté par le ministère. C'est une négociation.

M. WOLKENTEIN.– Pour asseoir cet événement dans la politique générale nationale générale sur les UFR de médecine qui progressivement deviennent des UFR de santé, c'est une lame de fond importante. On est dans une universitarisation progressive et nous aurons à discuter au sein de ce CA très progressivement de choses qui ne sont pas encore stabilisées au ministère. On n'a pas toutes les informations, on les a au fil de l'eau. Une chose est sûre, cette universitarisation se fait et l'on est quasiment les

seuls au monde dans les pays avec une infrastructure médicale « industrialisée » à ne pas avoir cette universitarisation. C'est un fossé que l'on est en train de combler. Cette universitarisation se fait dans le domaine de l'enseignement et de la recherche. Au Canada, ils ont des CV comparables à ceux des médecins dans le domaine de la recherche. C'est un enjeu français fondamental.

Sur ce premier pas, on est dans la compensation stricte d'un dispositif où l'on est désolé que ce soit dans un terrain mouvant parce que les négociations en cours. Tout le monde y est favorable. La politique nationale est sans ambiguïté quant à son objectif.

M. GUYARD.– Pour la CVEC, parce que les étudiants de l'IFSI, certains sont exonérés, une question d'ordre général : on s'arrange comment ? Maintenant qu'ils sont dans l'université, qui récupère concrètement l'enveloppe ? L'IFSI ? Vous ?

Mme HARIR.– Ce qui est clair par rapport à la CVEC, les profils devant s'acquitter ont évolué pendant le mois de mai. Ce qui est sûr, c'est que les étudiants de l'IFSI vont payer la CVEC. Qui va la recevoir ? C'est une question qui n'a pas été encore tranchée. A priori, c'est l'université.

M. LE PRÉSIDENT.– Ce serait logique parce qu'on a parlé des droits sports, etc.

Mme HARIR.– A priori, c'est l'université, mais à confirmer.

M. LE PRÉSIDENT.– Cela doit être l'université.

M. VALLÉE.– Au terme, les enseignants, enseignants–chercheurs des IFSI intégreront aussi ?

M. WOLKENTEIN.– On n'en sait rien. Le statut au niveau du ministère est en négociation. Il peut aller d'un statut standard que l'on connaît aujourd'hui à des statuts particuliers. On ne sait pas encore très bien encore.

M. LE PRÉSIDENT.– La volonté du ministère est que l'on finisse par se mettre au diapason de ce qui se fait dans la plupart des pays, tout cela sur fond de disparition

de la PACES, et qu'il y ait des professeurs d'université issus du domaine paramédical. Après comment cela va marcher, qui va financer ? C'est le grand mystère.

S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote.

Il est procédé à un vote à main levée.

Adopté à l'unanimité.

4. QUESTIONS FINANCIÈRES

4.1 Approbation d'une délégation de compétences relative à l'approbation des mises au rebut d'actifs immobilisés au Président de l'université

M. BASQUIN.– Un sujet technique qui a une portée institutionnelle et qui s'inscrit en complément de la délibération à laquelle vous avez procédé la semaine dernière.

Il s'agit d'envisager la possibilité que l'organe délibérant, c'est-à-dire le Conseil d'Administration, délègue au président l'approbation des mises au rebut d'actifs immobilisés. Ce sont des choses assez techniques, cela se traduit par de longues listes de matériel informatique, de matériel de laboratoire ancien et obsolète avant de les sortir de l'actif de l'université qui est tenu à une comptabilité matière et une décision d'approbation.

On vous propose que ces points techniques, sur lesquels il y a peu de marge de manœuvre et peu de capacité d'appréciation, relèvent de la décision du président dans le cadre d'une délégation de pouvoir que lui consent le conseil d'administration.

Cela s'inscrit en complément des mesures de délégation que vous avez accordées au président la semaine dernière qui étaient plus significatives. Là, me semble-t-il, on est sur quelque chose d'assez technique. C'est un dossier soutenu par Philippe VERSCHEURE, notre agent comptable.

M. LE PRÉSIDENT.– Avez-vous des questions sur cela ?

Je vous propose de voter sur cela.

Il est procédé à un vote à main levée.

Adopté à l'unanimité.

5. QUESTIONS DIVERSES

M. THAUVRON.– Il y a eu un appel à candidature pour la commission des moyens et la commission des statuts. J'ai reçu un certain nombre de demandes sur comment allait se faire le choix des membres de ces deux commissions ?

Mme DE SUREMAIN.– Le choix des membres de ces commissions est très encadré par le règlement de l'université. Ce sont des commissions qui refléteront la composition du CA, avec des membres qui appartiendront à différentes listes en respectant les équilibres établis au CA. C'est une commission que l'on sera en mesure de vous présenter la semaine prochaine au prochain CA qui reflétera cette diversité de composition.

M. THAUVRON.– Sachant que les gens n'ont pas postulé au titre d'une liste, ils ont postulé à titre individuel.

Mme DE SUREMAIN.– Il y a des candidatures individuelles et des candidatures qui sont des gens qui font aussi partie des conseils et qui sont identifiés de ce point de vue.

M. LE PRÉSIDENT.– On tient compte également de l'approche parité dans toutes les commissions.

Nous souhaitons une large représentation de la communauté.

Autre question ?

M. PELLET.– J'ai deux questions.

La première est que j'ai reçu un document dans mon dossier en tant qu'administrateur CA qui m'a surpris. Je voulais juste savoir si tout le monde l'avait reçu et si c'était une procédure normale ou une erreur. J'avais le document avec les identifiants et les mots de passe de toutes les personnalités extérieures. Est-ce une procédure normale ?

Mme MANENT.– Non, je me suis trompée pardon. C'est la connexion Wi-Fi.

M. LEVRAT.– Pour des raisons de sécurité, un mot de passe est généré par séance.

M. PELLET.– Je me posais des questions sur des raisons de sécurité.

L'autre question est un peu plus délicate. J'assume mon statut de vilain petit canard qui pose des questions qui fâchent. Il a été désigné un assesseur issu de la représentation étudiante, l'assesseur développement durable, qui est aussi représentant étudiant au CA.

Mihai a l'habitude de prendre la parole et c'est très bien, on connaît son tempérament polémiste, très bien aussi. Mais quand il prend la parole, est-ce qu'il prend la parole comme assesseur qui fait partie de l'équipe ou comme représentant étudiant ?

Comme c'est un poste nouveau, il n'y a pas de passé sur cette question et il me semble que c'est une question qu'il faudrait régler. À mon sens, il y a deux façons de régler pour sortir de cette ambiguïté.

M. LE PRÉSIDENT.– Message reçu, on va en discuter avec Mihai. C'est une question qui se pose effectivement.

M. PELLET.– Soit il passe la main en tant que représentant et il participe au CA en tant qu'assesseur, soit s'il reste cela pose le problème de la double casquette.

M. LE PRÉSIDENT.– Des VP sont aussi présents au CA.

M. PELLET.– Mihai dans ce cas ne s'exprime plus comme représentant. Il y a un droit de réserve, c'est problématique que quelqu'un soit à la fois dans l'équipe et à l'extérieur et intervient comme s'il était à l'extérieur. Cela me paraît un exercice difficile et sujet à ambiguïté. Il faudrait régler par une règle ce point.

M. LE PRÉSIDENT.– On va en discuter. Il peut y avoir une expression de l'étudiant. On discutera tranquillement de cela.

M. GUYARD.– A la base, puisque cela me concerne, je suis d'abord élu et on me fait confiance pour le poste. Je comprends que mes questions gênent et que cela gêne que je les pose, mais on en discutera tous ensemble.

M. PELLET.– C'est un problème d'éthique.

M. LE PRÉSIDENT.– On reçoit cette information. Autres questions diverses ?

Merci et à bientôt.

La séance est levée à 11 heures 12.